

« Quels sont les impacts et les incidences des changements organisationnels sur les différents groupes de travailleurs ? – ceux qui ont la possibilité de recourir au télétravail, - ceux dont le travail s'exerce sur le terrain. Comment les différentes catégories de personnels s'adaptent-elles (ou non) aux changements qui sont en cours ? »

Jeudi 19 Mai 2022

9H30 à 12 H

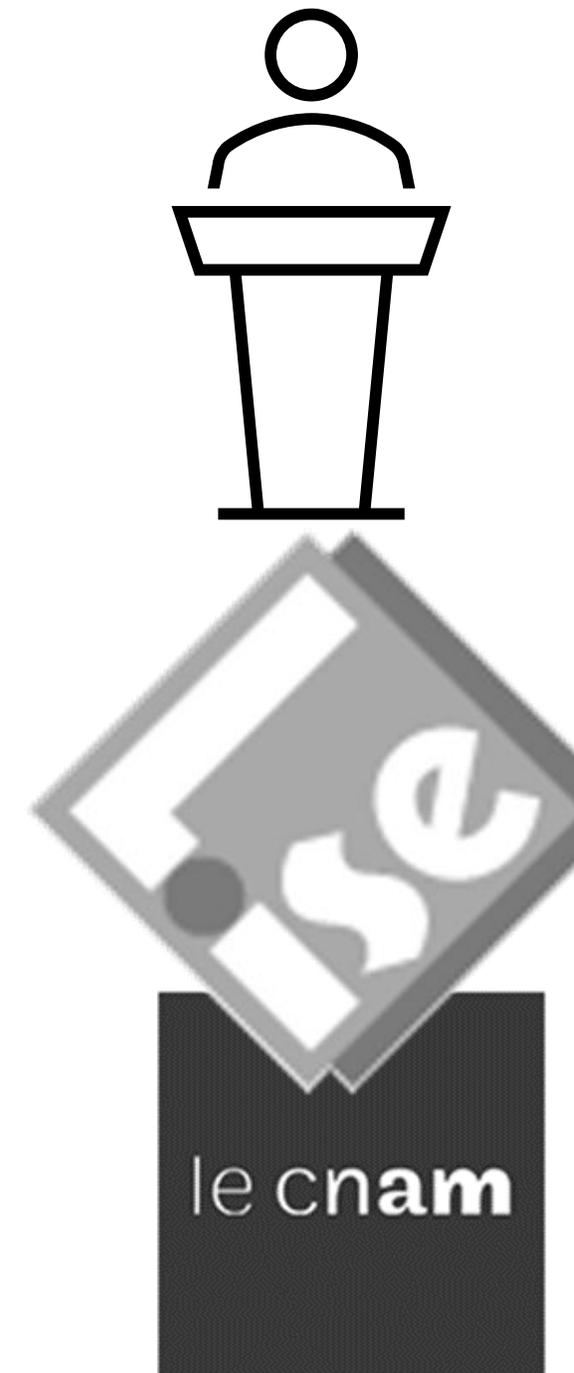
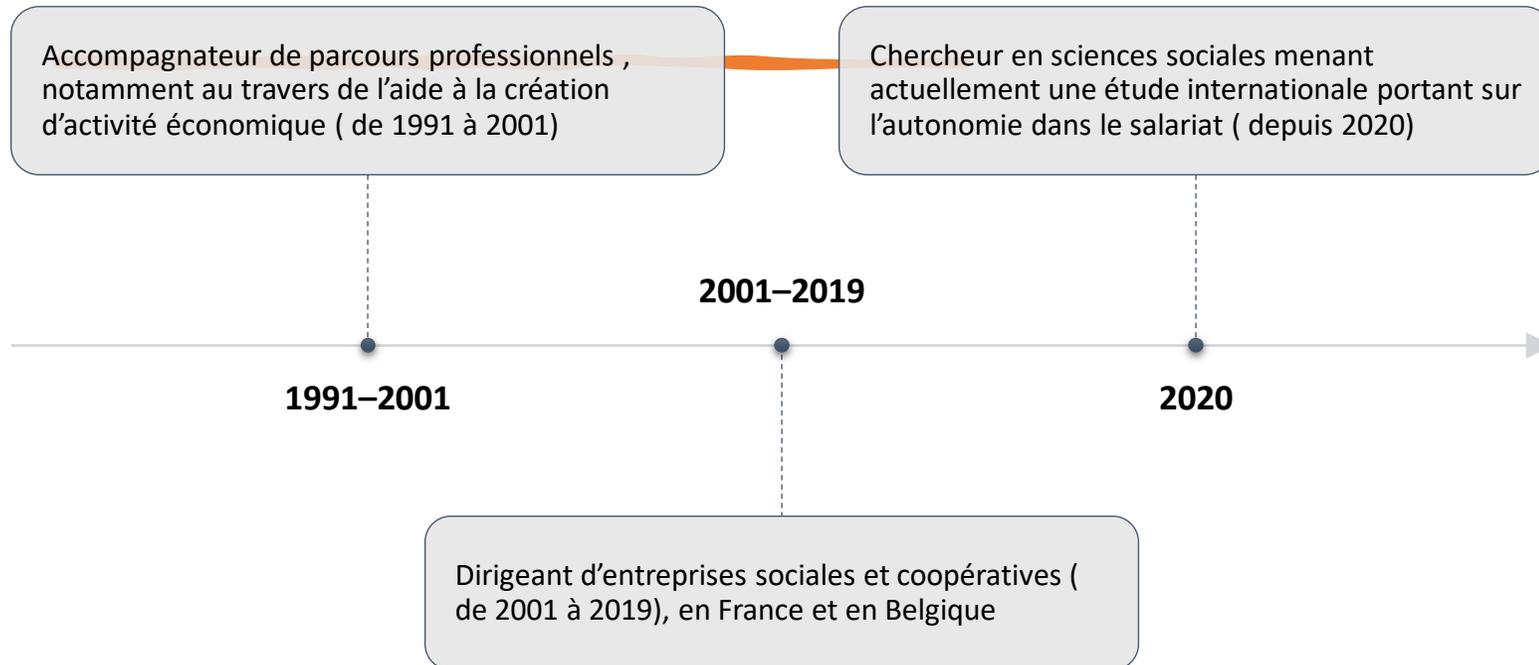


BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT • FORMATION • EMPLOI

BRABANT WALLON

A quel titre , je vous parle ?



De quoi allons nous parler ?

- La gestion de la pandémie de covid-19 a donné naissance à de nouvelles catégories/figures de travailleurs selon les critères suivants :
 - Secteurs d'activités jugés essentiels ou pas ?
 - Activités pouvant s'exercer à distance du lieu de travail habituel ou pas ?
 - Activités présentant des risques d'exposition infectieuse ou pas ?
-
- Que reste-t-il de ces catégories ? Vont-elles perdurer ? Quelles sont les évolutions durables en matière d'organisation du travail ?
 - - Que nous enseigne cette crise en matière d'égalité au travail ? Y a-t-il des gagnants et des perdants ?



Dans la longue fresque de l'histoire du travail

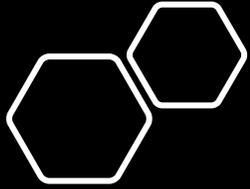
- La création du droit du travail (de l'emploi en réalité) vise à stabiliser le monde ouvrier et permettre l'essor de l'industrie en Europe.
- Jusqu'au début de XXe siècle , l'ouvrier travaille essentiellement « à la pièce » dans le cadre de contrat de louage d'ouvrage .
- Dans le Capital (1867) , Karl Marx qualifie la machine à coudre de révolution car elle permet le retour d'une main d'œuvre employé à son domicile comme au XVIII^e siècle.
- Au XIX^e siècle déjà , les hommes bénéficient d'un espace dédiés au sein de l'habitation pour les activités rémunérées contrairement aux femmes qui doivent concilier avec les taches domestiques



ntellières.

Recensement de 1896 : découverte de la classe des isolés

- Il s'agit essentiellement d'ouvriers à façon qui travaillent à domicile
- Contrairement aux ouvriers qui se trouvent dans les établissements (ateliers , manufactures ...) , les « isolés » sont souvent des femmes qui n'ont pas de droits au chômage et aux mécanismes de solidarités qui se mettent en place (caisses de secours mutuels ...)



Les conditions de travail des
ouvrières à domicile révélées par
des photographies : le cas de
l'exposition universelle de Bruxelles
de 1910

The Sweating System revealed by
photographs at the 2010 Brussels
International Exhibition

Les couturières de gants

(Askenasi-Neuckens, 2000, p.
137)

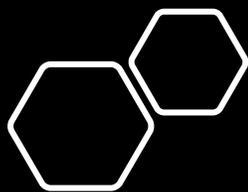




Un petit détour historique sur le concept de télétravail

Steve (Stéphanie) Shirley fonde en 1962 la société International L.td ,
une société anglaise qui emploie principalement des femmes pour
effectuer un travail à domicile de programmation informatique – la
légende considère que c'est le coup d'envoi du télétravail

Puis avec le livre d'Alvin Toffler « The third ware » en 1980 qui
échafaude divers scénarii futuristes qui prédisent le grand retour du
travail à domicile grâce à l'informatique



DEFINITION DU TELETRAVAIL

SPF Emploi /CCT 85

Le télétravail est une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail, dans laquelle un travail, qui aurait pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière et non occasionnelle.

(Etude SPF Mobilité et Transport-VIAS-KCC 2021)

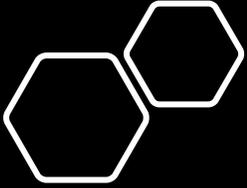


2017	2019	2020	2021
17%	22%	48%	41%

Profil du télétravailleur en Belgique
(sources étude SPF transport et mobilité-Institut VIAS- KCC-2021)

+ d'hommes (43%) que de femmes (38%)
+ de jeunes travailleurs (45% ont moins de 34 ans)
+ de Bruxellois (52 %)

- **Principaux avantages perçus :**
- - gain de temps / trajets domicile-travail pour 37 % des répondants
- - moins de stress liés au trajet domicile-travail pour 30%
- **Principaux inconvénients perçus :**
- Manque de contacts sociaux pour 65 % et difficulté à séparer le travail de la vie personnelle pour 59 %



Les effets inégaux du télétravail dans les organisations : à qui profite cette pratique ?

Inégalités et normes d'accès au télétravail. Étude de cas de deux professions dans le secteur bancaire et financier : les cadres des opérations et les secrétaires.

Marianne Le Gagneur, Iris - EHESS

- Division sexuelle du télétravail surtout sur le plan qualitatif
 - Soupçon d'inactivité axé sur les « mercredis »
 - Sur investissement au télétravail pour les moins « gradés »
 - -Télétravail qui devient indispensable pour ceux sur qui repose le travail familial (prise en charge des enfants et travaux domestiques)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Déchiffrer le monde du travail
pour éclairer le débat public

Les métiers "de deuxième
ligne" de la crise Covid-19 :
quelles conditions de
travail et d'emploi dans le
secteur privé ?

M A I 2021

N° 246

- Mise en lumière des métiers « essentiels » ou travailleurs du « front » (31% des travailleurs de l'UE 27) :
- - pour la prise en charge des malades (1^{er} Ligne)
- Pour la continuité de la vie économique et sociale (2^e Ligne)
- Dont l'activité a continué même pendant les périodes de confinement (Santé, Soins aux personnes, transport et infrastructure, télécommunication et TIC, Alimentation)

Caractéristiques des travailleurs de 2^e Ligne (en moyenne selon des données d'avant la crise Covid) Etude Dares 2021

- 2 fois plus souvent employés via des contrats courts

- Salaire inférieur de 30 %

Temps de travail plus faible (sauf pour les conducteurs)

Plus souvent soumis à des périodes de chômage

Peu d'opportunité d'évolution de carrière

2 fois de risque d'exposition à des accidents de travail

Ne montre pas plus d'insatisfaction que les autres salariés du secteur privé

Fort sentiment d'utilité de leur travail (même avant la crise)

Les trois révolutions du télétravail - Michel Lallement – AOC – 2021

Avant

- Le travail à domicile est une relégation aux marges de l'univers productif et de protections qui y sont associés

Maintenant

- Le travail à distance (à domicile ou ailleurs / tiers-lieux) révèle une position statutaire plus élevée que la moyenne et avec un moindre de risque de précarité

Une première conclusion

- Le travail à domicile n'est pas une nouveauté , le travail hors du domicile apparait presque comme une parenthèse historique lié à la société industrielle
- Les inégalités liés au travail et à l'emploi ont été encore plus visible pendant la crise (notamment pour les femmes).
- Les travailleurs dit essentiel pour le fonctionnement de la société (hors secteur médical) soumis aux risques d'infections (pas teletravaillable) occupent les emplois les plus précaires
- Le trajet domicile-travail est redouté non seulement pour sa durée (32 minutes en Belgique contre 50 minutes en France) mais aussi pour le stress qu'il engendre

Conclusion

- . Un nombre important de travailleurs sont passés entre les mailles des filets de protection du fait de leurs statuts particuliers (étudiant, hybride indépendant et salarié) ou de leur non-statut (travail au noir, travailleurs sans papiers ...) = Cela révèle la nécessité d'étendre les protections sociales liées à l'emploi salarié
- Un désir de changement , bifurcation professionnelle qui traduit un malaise surtout chez les personnes les plus diplômées (quête de sens)
- Une tension de l'emploi dans certains secteurs (Horeca)

Conclusion à méditer

- « le travail est une pratique sociale dont l'efficacité et la félicité dépendent des interactions avec Autrui »

Michel Lallement

Merci
pour
votre
écoute



Merci à Michelle Marchand – IBEFE Bw –
pour ces précieux conseils de lecture



Pour rester en contact :



Sandrino Graceffa



s.graceffa@idest.coop